



## PLAINE DE VACANCES COMMUNALE

### APPEL À CANDIDATURE.

Pour nos plaines de vacances communales, nous recherchons des coordinateurs/trices et des animateurs/trices pour encadrer des enfants de 3 à 12 ans. Voici les conditions :

#### Pour tous (animateurs et coordinateurs) :

- Être motivés \*,
- Ne pas dépasser 300h/an (100h/trimestre – 190h pour le 3<sup>ème</sup> trimestre) sous contrat socio-culturel article 17 (limite à 190h/an pour les étudiants),

\* Des compétences particulières sont attendues chez les animateurs (brevetés ou non). De manière générale, ces derniers doivent : montrer un vif intérêt pour l'animation d'activités destinées à de jeunes enfants, être capables de proposer et préparer (seul, en équipe et sous la supervision d'un coordinateur) des activités ludiques, créatives, d'expression, culinaires, culturelles ou nature pour les enfants de 2,5 à 6 ans et/ou de 6 à 12 ans, être responsables d'un groupe d'enfants (encadrement, surveillance, bien-être, etc.), ...

#### 1. Animateurs brevetés, assimilés ou expérimentés :

- Être âgés d'au moins 17 ans,
- Être titulaire de l'une des qualifications suivantes :
  - Brevet de moniteur (BACV) homologué par la FWB ou assimilation au brevet délivrée par l'ONE,
  - Diplôme ou certificat de fin d'études à orientation sociale ou pédagogique, du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur,
  - Diplôme ou certificat de fin d'études du niveau de l'enseignement supérieur social, pédagogique ou en éducation physique de type court, de plein exercice ou de promotion sociale,
  - Certificat de qualification « auxiliaire de l'enfance » spécifique à l'enseignement supérieur de promotion sociale,
  - Diplôme ou certificat de l'enseignement technique secondaire supérieur de puéricultrice ou aspirante en nursing (pour l'encadrement plus spécifique des enfants de moins de six ans),
  - Brevet d'instructeur en éducation physique, sport et vie en plein air délivré par la direction centrale des organisations de jeunesse et des organisations d'adultes selon les critères de l'arrêté ministériel du 20 mai 1976,
  - Brevet de moniteur ou d'entraîneur délivré par l'ADEPS,
  - Justifier d'une expérience dans l'encadrement d'enfants en qualité d'animateur en plaines de vacances, dans un mouvement de jeunesse ou dans une association sportive.

#### 2. animateurs non expérimentés :

- Être âgés d'au moins 16 ans,
- Être
  - Étudiant(e)s de l'enseignement secondaire supérieur, des universités, des instituts d'enseignement supérieur, des « écoles normales »,
  - Diplômé(e)s dans une orientation non reconnue par l'ONE ou sans expérience utile en centres de vacances,

#### 3. Pour les coordinateurs (période congé d'été uniquement) :

- être âgés d'au moins 21 ans,
- être détenteur d'un brevet de coordinateur de Centre de vacances homologué par la FWB ou d'une assimilation au brevet délivrée par l'ONE



→ Les candidatures doivent être **adressées à l'attention de Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Bourgmestre**, soit par courrier à l'adresse : Avenue Reine Astrid, 18B à 7850 Enghien, soit par email à [extrascolaire@enghien-edingen.be](mailto:extrascolaire@enghien-edingen.be).

Le dossier de candidature doit comprendre **une lettre de motivation et un curriculum vitae complet**. Si la candidature devait être retenue, un extrait de casier judiciaire Modèle 2 (art. 596.2 du code d'instruction criminelle) de moins de 3 mois devra être fourni avant la période de travail.

NB : Soyez bien complet dans vos CV : coordonnées complètes, date de naissance, hobbies...

Planning des plaines de vacances 2024 et dates pour les candidatures :

Vacances	Périodes	Thèmes	Candidatures animateurs/coordonateurs <b>avant le</b>
Congé de détente	26 février – 1er mars (1 <sup>ère</sup> semaine) (Château d'Enghien)	<b>" Quand les bulles parlent "</b> Les bandes dessinées, ces cases qui vivent, dansent, parlent et nous racontent plein d'histoires.	Dimanche 21 janvier
Congé de printemps	29 avril – 3 mai (1 <sup>ère</sup> semaine) (Rue du Patronage, 27)	<b>"On se trémousse, on gigote, on remue, on danse, on saute, on court, on bouge ! "</b>	Dimanche 31 mars
Congé d'été	8 - 12 juillet 15 - 19 juillet 5 - 9 août 12 - 16 août (4 jours) 19 - 23 août (Rue du Patronage, 27)	<b>"Les 5 éléments "</b> 5 semaines, chacune dédiée à un élément : le Feu, l'Eau, la Terre, l'Air et l'Ether	Dimanche 21 avril
Congé d'automne	28 – 31 octobre (4 jours) (Château d'Enghien)	<b>"Voyage dans le futur"</b> Créons une capsule temporelle. Imaginons les moyens de transport en 2050. Fabriquons un objet insolite du futur...	Dimanche 29 septembre



Le Règlement d'ordre intérieur et le projet pédagogique des plaines de vacances, disponibles sur le site internet de la Ville, précisent l'organisation et les valeurs à respecter.

→ <https://www.ENGHIEN-EDINGEN.be/fr/ma-ville/services-communaux/accueil-temps-libre-extrascolaire>



Les questions peuvent être adressées à Mme Laurence SCHLESSER, coordinatrice ATL/Extrascolaire, 0493/59.22.03, [extrascolaire@enghien-edingen.be](mailto:extrascolaire@enghien-edingen.be).